

# Les discriminations sur les réseaux sociaux

(Partie 2)

François Sana

Juillet 2014

Avec le soutien de \_\_\_\_\_



L'Europe pour  
les citoyens



Wallonie



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE  
BRUXELLES-  
CAPITALE

## ***Pour la Solidarité – PLS***

Fondé à Bruxelles en 2002, ***Pour La Solidarité – PLS*** est un laboratoire d'idées indépendant qui œuvre en faveur de l'Europe solidaire et durable. Engagé à penser et à construire l'amélioration sociétale, ***Pour la Solidarité – PLS*** met au service des décideurs ses réflexions et actions centrées sur la valeur de solidarité.

### **MISSIONS**

En tant que think & do tank spécialisé en matières européennes, ***Pour la Solidarité*** se consacre à la formulation de propositions et recommandations de politiques publiques, à l'accompagnement personnalisé d'acteurs publics et privés sous forme de conseil et de formation et à la gestion d'espaces pluriels d'information et de dialogue.

### **FAIRE RÉSEAU**

Animé par la volonté de créer des liens de coopération, ***PLS*** conseille les acteurs clés (pouvoirs publics, entreprises et organisations de la société civile) et les fédère en un vaste réseau ouvert de partenaires européens. Grâce à cette communauté d'alliances, ***Pour la Solidarité – PLS*** développe de nombreux projets transnationaux.

### **COLLECTION ÉDITORIALE**

***Pour la Solidarité – PLS*** édite une série de publications périodiques, disponibles en version papier et digitale sur son portail web. Les Cahiers Pour la Solidarité présentent les résultats de recherches comparatives européennes, les Working Papers donnent un éclairage sur des enjeux d'actualité, les Études & Dossiers apportent analyse et réflexion sur des sujets innovants. Le Télex Pour la Solidarité, lettre électronique mensuelle, permet de suivre l'actualité européenne.

### **VEILLE EUROPÉENNE**

Quatre Observatoires européens et leurs newsletters consultables en ligne, recensent de façon thématique les bonnes pratiques et l'actualité en matière d'Économie sociale, de Diversité, de Participation citoyenne et de Logement durable.

### **FAVORISER LE DIALOGUE**

***PLS*** organise et participe à de nombreuses rencontres et conférences au niveau européen. Sa présence à Bruxelles et son réseau de partenaires dans les États membres lui permettent d'être présent dans des lieux de discussion pour échanger et débattre de l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

### **DE L'IDÉE AU PROJET**

Fort de son expérience décennale en matière d'accès aux financements européens, ***Pour la Solidarité*** multiplie les initiatives sur le terrain et accompagne les acteurs politiques, économiques et sociaux en délivrant de façon dédiée des services de conseil, de formation et de veille spécialisée.

***Pour la Solidarité – PLS*** concentre ses activités sur cinq axes directeurs :

- Affaires sociales
- Économie sociale
- Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et Diversité
- Développement durable
- Participation citoyenne

# Sommaire

Sommaire .....	3
Avant-propos .....	4
I. Discriminations sur Internet : éléments de définition .....	5
II. Les formations pilotes à Bruxelles .....	7
III. Usagers passifs ou actifs ? .....	9
Conclusion.....	12
Bibliographie .....	13

## Avant-propos

Il existe beaucoup de formes de discriminations dans le langage, les images, les blagues, les publicités, etc. Sur Internet, une des spécificités est qu'elles circulent rapidement et peuvent atteindre de très nombreuses personnes. De plus, dès que nous postons quelque chose en ligne, impossible de l'enlever après. Le phénomène du partage de contenu discriminatoire sur Internet touche particulièrement les jeunes, grands usagers des réseaux sociaux. Ils peuvent en être victimes tout comme ils ont la possibilité de faire eux-mêmes circuler ce genre de contenu, jusqu'à devenir des « cyber-harceleurs ».

Internet comporte certains risques en matière de liberté d'expression. Un sentiment d'anonymat peut donner l'impression à ses utilisateurs que ce média constitue un espace de communication où la liberté d'expression est illimitée. Or il n'en est rien : l'incitation à la haine dans le monde virtuel est tout aussi illégale que dans le monde réel.

Ce Working Paper, poursuivant l'analyse d'un précédent papier<sup>1</sup>, vise à décrire les principaux acquis du projet I:CUD (Internet : Creatively Unveiling Discrimination – <http://digitaldiscrimination.eu/>). Ce projet a pour objectif de démasquer de manière créative les formes de discrimination latente ou indirecte sur Internet et à analyser la manière dont les jeunes participent à leur diffusion sur les réseaux sociaux. Les cinq partenaires européens ont créé un pack anti-discrimination, contenant du matériel théorique et pratique pour lutter activement contre les discriminations sur Internet, dont le contenu a inspiré ce Working Paper.

Denis Stokkink, Président de *Pour la Solidarité – PLS* et François Sana, Chargé de projets

---

<sup>1</sup> <http://www.pourlasolidarite.be/> : <http://bit.ly/19WUXJ3>

## I. Discriminations sur Internet : éléments de définition<sup>2</sup>

À travers le projet ICUD, nous nous sommes intéressés à la **discrimination numérique**. Internet, et notamment le web 2.0 et les réseaux sociaux ont ouvert des modes d'interaction sociale nouveaux qui nous obligent à renégocier de nombreux aspects de nos vies : les relations, la communication, les amitiés, etc. Dans ce contexte, la discrimination numérique est la représentation par des moyens numériques de contenus et de comportements discriminatoires. Cette définition implique que la discrimination numérique ne constitue pas une réalité nouvelle mais bien un nouveau mode d'expression et de diffusion de contenu discriminatoire. Le message qu'elle émet est connu, toutefois, le potentiel d'évolution des nouvelles formes de ce genre de message est en constante transformation. La discrimination numérique n'est pas une réalité nouvelle, elle représente une forme nouvelle de l'expression d'une réalité d'ores et déjà connue à travers un canal nouveau. Cependant, certains aspects sont nouveaux, par exemple le cyberharcèlement, qui se définit comme une forme de harcèlement plus intrusive puisque bien souvent, la personne visée emporte son appareil mobile chez elle, ou possède un ordinateur chez elle et que les messages agressifs lui parviennent instantanément et dans sa sphère Internet privée.

Nous avons mis l'accent sur les discriminations latentes sur internet, les distinguant des **discriminations ouvertes**. Nous entendons par discrimination ouverte une discrimination explicite opérée délibérément qui outrepassse les limites du discours socialement accepté. Elle consiste en des types de messages et/ou de contenus dont le caractère discriminatoire est facilement reconnaissable car ils portent clairement atteinte à un collectif précis. Ce type de contenu suscite sans difficulté des réactions chez les personnes touchées, car il porte des messages directement négatifs et clairement identifiables. Malheureusement, il est difficile d'empêcher ce phénomène car les créateurs de contenus ouvertement discriminatoires sont totalement convaincus des messages qu'ils souhaitent émettre. Toutefois, on peut lutter contre ce phénomène par des actions positives ou même par des moyens juridiques, puisque le droit condamne les discours d'incitation à la haine, les crimes de haine, le (cyber) harcèlement. Nous entendons par **discrimination latente** celle émanant de contenus qui portent des messages « invisibles » qualifiant de manière négative des personnes ou des groupes précis. Ils sont souvent acceptés et partagés par les utilisateurs car ils jouent sur les stéréotypes normés qui, généralement, ne constituent pas le cœur du message. Les stéréotypes sont souvent profondément ancrés dans les communautés. Très souvent, les personnes ou les groupes discriminés eux-mêmes ne perçoivent pas ce phénomène ou bien pensent qu'ils ne peuvent rien y faire et acceptent d'être ainsi stéréotypés. Ces contenus inspirent l'idée que « c'est comme ça ». Ils s'inscrivent dans un langage ou un cadre

---

<sup>2</sup> Les définitions sont tirées du pack anti-discrimination.

normalisateur. Ces types de contenus sont souvent associés à l'humour (utilisé par exemple dans la publicité), ou à des expressions courantes telles que « je ne suis pas raciste, mais... » qui dissimulent la discrimination derrière un autre message. Les détecter nécessite de faire preuve d'empathie et d'adopter une attitude consciente afin d'éviter qu'ils ne soient diffusés. Il est souvent difficile de contrer les formes latentes de discrimination car les personnes peuvent rétorquer qu'en réalité, le message n'est pas discriminatoire ou que le stéréotype est utilisé « juste » pour rire et non pour porter offense.

On distingue les utilisateurs d'Internet selon le fait qu'ils soient actifs, passifs ou réactifs. L'**utilisateur actif** est celui qui s'implique activement et en toute conscience crée des contenus et promeut ou diffuse ses opinions en employant des messages directs, des images choisies à dessein, et partage des informations sur Internet après avoir réfléchi et effectué des recherches. L'**utilisateur passif**, quant à lui, regarde le contenu en ligne et partage sans réfléchir au préalable du matériel produit par d'autres. Il peut involontairement diffuser des contenus discriminatoires, par exemple en publiant les messages d'autres personnes sur son compte Facebook, Twitter, Whatsapp, etc. Ce comportement est considéré comme passif si la personne publie le matériel sans réfléchir au contenu de ces messages ni à leurs possibles implications. L'utilisateur agit alors en suiveur de discours mais n'est pas conscient du fait qu'il démultiplie l'effet des messages par son comportement. Enfin, l'**utilisateur réactif** se caractérise par un comportement réactif face à des contenus en ligne qui peut consister par exemple à lancer une campagne contre un site Internet discriminatoire ou à publier un commentaire sur Facebook au bas d'une blague contenant un stéréotype implicite. Agir contre ce que l'on juge incorrect peut constituer un comportement actif, réactif ou bien réflexif. Ce comportement nous permet de contrer ou même de faire cesser une discrimination ouverte et de sensibiliser à la discrimination latente.

## II. Les formations pilotes à Bruxelles<sup>3</sup>

Entre novembre 2013 et janvier 2014, dans le cadre du projet ICUD, des formations pilotes ont eu lieu dans différentes écoles bruxelloises. Un des objectifs de ces formations était de sensibiliser les jeunes à la discrimination en ligne, et en particulier aux formes indirectes ou latentes de discrimination comme les blagues, les paroles de chansons, les dessins ou caricatures, ou même le déni ou l'invisibilité de certaines problématiques sociales ( par exemple, l'invisibilité de la discrimination contre les LGBT). Un autre but était de donner un espace aux jeunes pour agir concrètement sur Internet et stimuler leur réflexion sur leur propre positionnement par rapport aux discriminations aussi bien au sein de la communauté réelle que virtuelle. Tout ceci afin d'encourager les jeunes à devenir des usagers actifs ou réactifs d'Internet, et, plus généralement, à devenir des membres responsables de notre société.

Les sessions de formation se sont déroulées généralement en trois parties. La première était dédiée à la recherche d'une définition commune de la discrimination. Puisque les jeunes ne sont pas toujours familiers avec le sujet, il est intéressant de les laisser dans un premier temps explorer leurs idées à ce propos. Une fois la définition commune trouvée, elle était appliquée aux réseaux sociaux. On discutait aussi avec les jeunes des différentes échelles et formes de discrimination qu'ils ont pu rencontrer sur Internet. Nous les avons aussi engagés dans un processus de réflexion sur les formes indirectes ou latentes de discrimination, qui se présentent le plus souvent sous couvert de blague ou d'humour.

La deuxième partie des formations était destinée à amener les participants à poser leur propre jugement moral sur le phénomène de discrimination sur les réseaux sociaux. Pour ce faire, nous leur avons demandé de lister toutes les pratiques ou contenus discriminatoires dont ils ont été témoins sur les réseaux sociaux, de les décrire de manière négative, et de justifier leur choix.

Enfin, la dernière partie avait pour but de trouver des solutions positives pour lutter contre les discriminations. Nous avons réalisé un brainstorming sur les meilleures façons d'agir contre les discriminations en ligne en accueillant toutes leurs idées. Il s'agissait d'explorer les solutions et les nouvelles manières d'agir contre les pratiques discriminatoires sur les réseaux sociaux. Aussi, nous avons poussé les jeunes à développer une production créative autour de ces sujets : des scénarios de petits films ou des sujets de photos qui expliquent et illustrent leur propre compréhension du phénomène de discrimination en ligne.

---

<sup>3</sup> Cette partie s'inspire notamment du cadre général de formation développé dans le pack anti-discrimination.

Voici quelques réflexions entendues lors de ces ateliers :

*« Propager un message haineux engendre une mauvaise réputation, autant pour soi-même (esprit étriqué, jalousie, méchanceté, bêtise...) que pour la personne visée. Un employeur aura tendance à l'heure actuelle à « googler » ton nom, et s'il tombe sur des contenus dégradants, forcément ça va engendrer une image défavorable et il risque de se faire une idée préconçue et ne pas t'engager. »*

*« Dans les familles le discours des parents influence les pensées des enfants, ce n'est pas étonnant qu'on entende le même discours de père en fils (par exemple quelqu'un qui est proche du Front national va bourrer le crâne de ses enfants avec des propos racistes ou haineux). »*

*« Les campagnes de pub ciblent toujours le même genre de clientèle (blanc beau mince riche) De ce fait les personnes n'ayant pas les moyens de s'offrir des accessoires chers et à la mode vont soit s'endetter pour faire comme tout le monde, ou seront victimes d'une forme de discrimination de classe sociale. (T'es pauvre, t'es inutile). »*

*« Moi j'engagerais volontiers un Marocain de 50 ans, parce que je sais que pour lui c'est important de respecter le travail et les autres, mais par contre j'ai pas envie d'engager un jeune ; j'aurais peur qu'il préfère faire la fête et déconner. Est-ce que la prudence est discriminatoire ? »*

*« Les jeunes souvent j'ai l'impression qu'ils outrepassent leurs droits, ils disent qu'ils se sentent discriminés, mais souvent ils font tout pour : bruit, nuisances, incivilités, etc. On constate aussi dans l'éducation un certain laisser-aller. Changement de mœurs, respect des voisins, des gens en général, moi quand j'étais petite mes parents me disaient de ne pas courir dans l'appartement, pour ne pas faire de bruit, maintenant les enfants sont tout permis. »*



### III. Usagers passifs ou actifs ?

Dans le cadre du projet ICUD, une enquête a été menée au sein des cinq pays participants. 493 participants de 15 à 30 ans y ont pris part. Ils ont été classés en trois catégories : les étudiants universitaires, ceux en école secondaire et les « NEET » (Not in Education, Employment or Training). En Belgique, 60 jeunes ont participé.

GROUP				
Country	Secondary			Total
	NEET	school	University	
Belgium	16	15	29	60
Catalunya	9	15	68	92
Italy	38	62	75	175
Romania	2	96	21	119
UK	22	8	17	47
Total	87	196	210	493

Il s'agissait de rechercher des contenus discriminatoires postés par les participants sur leurs pages Facebook (sujets ou contenus qu'ils partageaient ou dont ils parlaient). Au total, 363 exemples de contenus discriminatoires furent trouvés. Ils se répartissaient comme ceci :

Partner	Group			Total general
	NEET	Secondary school	University	
Brussels	28	24	46	98
Bucarest		41	4	45
Tarragona / Barcelona	5	16	100	118
London	29	4	20	53
Rome	22	12	12	46
Total	84	97	182	363

Il est intéressant d'observer dans le tableau suivant les résultats selon les différents types de discrimination. Nous pouvons ainsi voir que la discrimination liée au genre est un problème transversal dans tous les pays. La discrimination basée sur l'ethnicité est aussi un problème sérieux d'après les données de Bruxelles, Londres et Rome tandis qu'à Barcelone/Tarragona, les discriminations liées à la classe socioculturelle et à l'apparence physique sont importantes.

Type of discrimination	Partner					Total
	Brussels	Bucarest	Tarragona / Barcelona	London	Rome	
Abusive comment	1					1
Ageing				2		2
Appearance	2		20	5	1	28
Bullying				1		1
Cultural minorities	6	5		1		12
Disabled people	11				1	12
Ethnic	20	8	8	19	16	71
Gender	30	28	27	12	24	121
Homophobia	8		7	3	3	21
Politics		1	3			4
Religion	5		5	8	1	19
Sociocultural class		2	47	1		50
Stereotype	15			1		16
Urban-rural			4			4
<b>Total</b>	<b>98</b>	<b>45</b>	<b>118</b>	<b>53</b>	<b>46</b>	<b>363</b>

En Belgique, l'intégration des personnes issues de l'immigration, de première ou de deuxième génération, est souvent perçue comme un échec pour plusieurs raisons. Une étude récente montre qu'un Belge sur cinq seulement considère que les immigrés et les personnes d'origine étrangère sont bien intégrés<sup>4</sup>. La même étude montre que les Belges font la distinction entre les immigrés et les musulmans. Les perceptions négatives semblent se concentrer sur les personnes musulmanes issues de l'immigration en partie à cause d'événements extérieurs comme l'attentat de Boston ou la guerre en Syrie<sup>5</sup>.

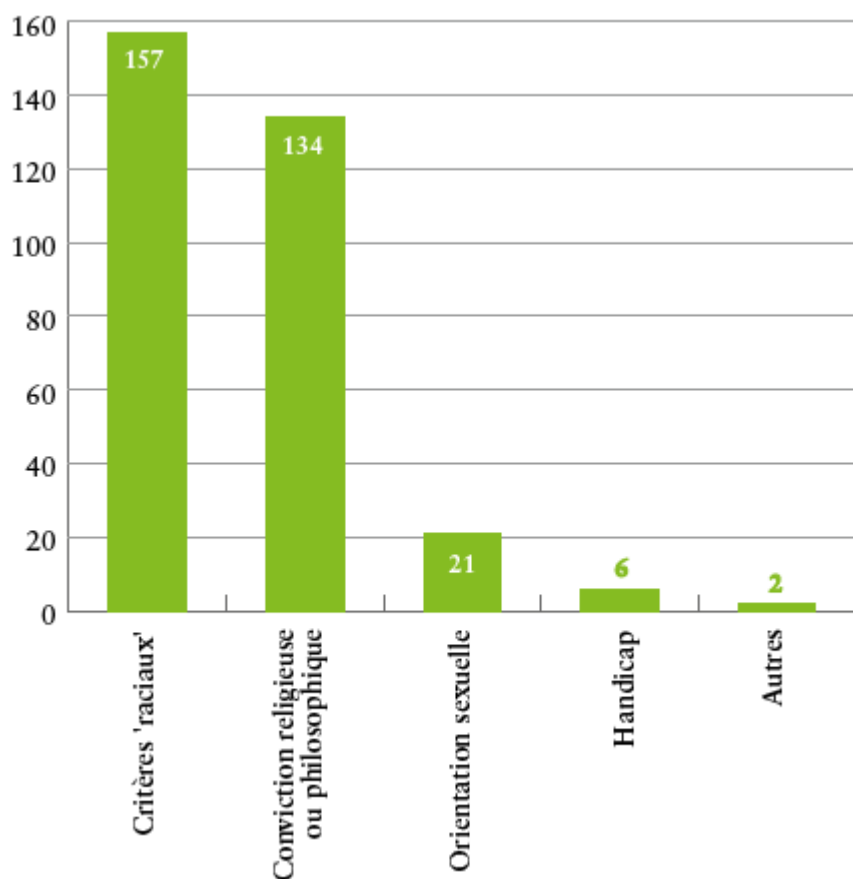
En ce qui concerne le discours haineux sur Internet et dans les médias, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et contre le racisme et les discriminations a enregistré un nombre de dossiers plus élevés en 2013 par rapport aux trois années précédentes<sup>6</sup>. Il s'agit principalement de messages de haine sur Internet, autrement appelée « cyberhaine » (88%). Presque l'entièreté de ces dossiers porte sur des critères raciaux ou liés à la conviction religieuse ou philosophique. Dans les faits, ce sont principalement des déclarations racistes et islamophobes sur Internet. En ce qui concerne les dossiers Internet, il s'agit dans 40% des cas de mails en chaîne, dans 30% des cas de réseaux sociaux, très majoritairement liés à Facebook, de sites web (15%), et de fora de discussion (15%, souvent liés à un journal numérique)<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> "Andréa Réa est l'invité de Matin Première", RTBF info, 3 juin 2013, <http://www.rtb.be/> : <http://bit.ly/1l8nMXc>

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Centre interfédéral pour l'égalité des chances et contre le racisme et les discriminations, *Discrimination et diversité*, rapport annuel 2013, p. 93.

<sup>7</sup> *Ibid.*



Source : Centre interfédéral pour l'égalité des chances et contre le racisme et les discriminations, *Discrimination et diversité*, rapport annuel 2013, p. 94

L'enquête menée pour le projet ICUD conclut après un examen minutieux de toute une série de données statistiques que l'utilisateur conscient, celui qui ne poste et ne partage pas de contenus discriminatoires, représente la majorité des profils analysés. Néanmoins, il est difficile de déterminer si les utilisateurs conscients ne diffusent pas ce genre de contenus simplement parce qu'ils ne sont pas en contact avec eux ou parce qu'ils sont conscients de ces discriminations et choisissent de ne pas les relayer.

## Conclusion

Alors que la Belgique a récemment été épinglée pour ses propos racistes sur Internet, la création du pack anti-discrimination semble arriver au bon moment<sup>8</sup>. La fausse impression d'anonymat qui règne sur Internet amène certaines personnes à exprimer des propos qu'elles auraient conservés dans leurs espaces privés.

Nous continuons souvent sur Internet à nous exprimer de façon instantanée et spontanée, comme lorsque l'on parle, alors que les choses que nous transmettons sur ce média sont permanentes. De plus, Internet constitue un nouveau moyen de diffuser massivement et très rapidement de l'information. Dans ce contexte, les messages discriminatoires peuvent facilement circuler pour stigmatiser certains groupes lors d'événements d'actualité. Nous venons en Belgique d'en faire l'expérience avec l'importante vague de propos antisémites après la fusillade au Musée juif.

Une des pistes de lutte contre la discrimination sur les réseaux sociaux passe par une responsabilisation et une sensibilisation des utilisateurs, jeunes et moins jeunes. Aussi, le pack anti-discrimination constitue un outil qui, nous l'espérons, contribuera efficacement à éradiquer ce phénomène.

---

<sup>8</sup> <http://www.lesoir.be/> : <http://bit.ly/1uxwNsK>

# Bibliographie

## Études et publications

BRANDELEER Céline, *Les discriminations sur les réseaux sociaux*, Working Paper, Décembre 2013, 8 p.

Centre interfédéral pour l'égalité des chances et contre le racisme et les discriminations, *Discrimination et diversité*, rapport annuel 2013, 190 p.

LSE, *New evidence, new challenges*, <http://bit.ly/1iljhFZ>, 14 p.

LE SOIR, *La Belgique épinglée pour ses propos racistes sur Internet*, <http://bit.ly/1uxwNsk>.

TITLEY Gavan, *10 reasons to take action against hate speech*, <http://bit.ly/1qG3XpC>

## Sitographie

Le site du projet ICUD : <http://digitaldiscrimination.eu/>

Le site du mouvement contre le discours de haine : <http://www.nohatespeechmovement.org/>

Le site de l'émission RTBF Matin Première : <http://bit.ly/118nMXc>

*Ce Working Paper est une publication électronique qui peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.*

*Cette publication a été réalisée en parallèle aux réflexions et activités menées dans le cadre du projet ICUD*



*Cofinancé par:*



Fundamental Rights  
and Citizenship Programme  
of the European Union

*En partenariat avec:*



*Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur, et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations.*

# Collection des publications Pour la Solidarité

*Directeur éditorial : Denis Stokkink*

Aperçu de nos récentes publications :

## **Working Papers Pour la Solidarité**

*Éclairages sur des enjeux d'actualité*

**L'inclusion sociale et l'insertion socioprofessionnelle des détenus et ex-détenus : politiques et directives européennes.**

Sophie Pinilla, mars 2014

**Art & handicap en Belgique francophone.**

Sanjin Plakalo, février 2014

**Les métiers de la création et de la culture dans la Stratégie Europe 2020.**

Élise Dubetz, février 2014

**Le système public suédois des retraites au prisme de la méthode ouverte de coordination : identification d'une « bonne pratique ».**

Hélène Gire, février 2014

**Les discriminations sur les réseaux sociaux.**

Céline Brandeleer, décembre 2013

**L'Europe sociale face à la crise, quels enjeux en matière d'emploi ?**

Margaux Prival, septembre 2013

**Pourquoi et comment l'Etat doit-il soutenir la demande de services à la personne ?**

Fanny Cools, septembre 2013

**L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe.**

Pol Cadic et Alexandra Collin, juillet 2013

## **Cahiers Pour la Solidarité**

*Résultats de recherches comparatives européennes*

**La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.**

Sanjin Plakalo, mars 2013

**Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles.**

Elise Dubetz, septembre 2012

**Les Emplois Verts, une nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe.**

Lise Barutel & autres auteurs, mai 2012

## **Études & Dossiers Pour la Solidarité**

*Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

**Les enjeux santé & logement en Région bruxelloise.**

Rachida Bensliman, septembre 2013

**L'impact de la 6<sup>e</sup> réforme de l'État belge sur sa représentation au Conseil de l'UE : le cas de la filière emploi.**

François Moureau, mars 2013

**Services de proximité & nouvelles technologies : une union prometteuse pour l'économie plurielle.**

Fanny Cools, septembre 2012



Rue Coenraets, 66  
1060 Bruxelles - Belgique

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)  
[info@pourlasolidarite.eu](mailto:info@pourlasolidarite.eu)

Tél. : +32.2.535.06.88  
Fax : +32.2.539.13.04

